


Chapitre 11 – La République française depuis les années 1990

Contexte

 Pages 338-339 – Point de passage

L'approfondissement de la décentralisation

Dans les années 1990, la V^e République est à l'origine d'une réforme fondamentale dans la façon de gouverner et d'administrer la France. En effet, par sa longue histoire, l'État a la caractéristique d'être très centralisé, et il exerce depuis Paris une véritable tutelle sur les autres territoires. Le processus de décentralisation, impulsé dès 1982 sous la présidence de François Mitterrand, est relancé à partir de 1992. Il transfère des compétences et des pouvoirs de l'État vers les collectivités territoriales (communes, départements et régions), permettant ainsi de rapprocher les citoyens français des instances de pouvoirs.

La décentralisation suit trois actes, qui sont autant d'approfondissements successifs. Après les lois de 1982 qui créent les collectivités territoriales et instaurent l'élection des Conseils régionaux au suffrage universel, un acte II est lancé par le président Jacques Chirac en 2003.

Cette réforme constitutionnelle est décisive car elle modifie l'article XII de la Constitution : la République repose désormais sur « une organisation décentralisée ». Les transferts de compétences se poursuivent et l'autonomie financière des collectivités augmente, notamment dans les territoires d'outre-mer et en Corse, qui se voient reconnaître des statuts spécifiques.

Élu président en 2012, François Hollande ouvre un nouveau cycle de réforme dont l'aboutissement est la loi NOTRe (2015). Dans un effort de clarification et de cohérence, les compétences sont précisément redistribuées. La région devient l'échelon stratégique

qui coordonne les actions territoriales en matière de développement économique, mais aussi d'aménagement du territoire ; leur nombre est ramené à 13. Le département conserve les compétences en matière sociale. Le Grand Paris et Aix-Marseille-Provence deviennent des métropoles à statut particulier avec de larges compétences en matière de transports.

Ainsi, depuis les années 1990, la V^e République s'est métamorphosée en République décentralisée. L'État est désormais secondé par les collectivités territoriales, plus proche des citoyens et des enjeux locaux.